

# PROTECTION SOCIALE ET PROTECTION DE L'ENFANCE :

Travailler ensemble pour protéger les enfants de  
conséquences immédiates et à long terme de la  
COVID-19



**THE ALLIANCE**  
FOR CHILD PROTECTION  
IN HUMANITARIAN ACTION



**Save the Children**

unicef   
for every child

# Protection sociale et protection de l'enfance : Travailler ensemble pour protéger les enfants des conséquences immédiates et à long terme de la COVID-19

**Coordonné par :** L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (L'Alliance)

**Co-parrainé par :** UNICEF et Save the Children

**Reconnu par :** ChildFund Alliance, Fédération internationale de la Croix-Rouge, International Rescue Committee, Maestral International, Plan International, Proteknôn Foundation for Innovation and Learning, War Child Holland, World Vision International et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants.

**Public visé :** Agences des Nations Unies et organismes multilatéraux pour le développement, instances régionales, gouvernements nationaux ou bailleurs

**Objectif :** Exposer les principaux arguments en faveur d'une collaboration plus étroite entre les acteurs de la protection sociale et de la protection de l'enfance pour limiter l'impact socioéconomique de la COVID-19 sur les enfants et les familles.


## Remerciements :

Nous tenons à remercier les membres de l'équipe principale de rédaction du présent document : Ruth Graham Goulder, UNICEF ; Disa Sjöblom, Save the Children (Finlande) ; Mirette Bahgat, World Vision Canada ; Julia Grasset, Save the Children ; Atif Khurshid, UNICEF ; Lauren Murray, Save the Children (États-Unis) ; Eleonora Mansi, International Rescue Committee et le Groupe spécialisé « Transferts monétaires et Protection de l'enfance » de L'Alliance.

Nous remercions également les personnes qui ont participé à la relecture du document : Paul Stephenson, Kathryn Taetzsch et Yukiko Yamada Morovic, World Vision International ; Christine Heckman, Aniruddha Kulkarni, Natalia Winder-Rossi, Nupur Kukrety et David Stewart, UNICEF ; Alison Sutton, Save the Children ; Anita Queirazza, Plan International ; Mark Chapple, L'Alliance/Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) ; Crystal Stewart, Groupe spécialisé « Gestion de cas » de L'Alliance/International Rescue Committee ; Philip Goldman, Maestral International ; Ramya Subrahmanian et Dominic Richardson, Bureau de la recherche de l'UNICEF ; Faith Nimineh, ChildFund Alliance ; Coco Lammers, Bank Information Center ; et Cecilia Anicama, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants.

# Table des matières

<u>INTRODUCTION : LES CONSÉQUENCES À MOYEN ET LONG TERME DE LA COVID-19 SUR LA PROTECTION ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS.....</u>	<u>3</u>
<u><i>Retombées socioéconomiques de la COVID-19 et corrélation avec la protection de l'enfance.....</i></u>	<u>3</u>
<u><i>Qu'est-ce que la protection sociale ?.....</i></u>	<u>7</u>
<u><i>Qu'est-ce que la protection de l'enfance ?.....</i></u>	<u>9</u>
<u>POURQUOI UNIR LES MÉCANISMES DE PROTECTION SOCIALE ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE ?.....</u>	<u>11</u>
<u>DONNÉES PROBANTES ILLUSTRANT COMMENT LES APPROCHES DE PROTECTION SOCIALE PEUVENT CONTRIBUER AUX RÉSULTATS TOUCHANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE.....</u>	<u>14</u>
<u><i>A. Prise en compte des facteurs de risque et de protection corrélés aux résultats négatifs en matière de protection de l'enfance (prévention).....</i></u>	<u>14</u>
<u><i>B. Soutien de pourvoyeurs de soins au profit de résultats en matière de protection de l'enfance.....</i></u>	<u>17</u>
<u><i>C. Renforcement d'accès aux services contribuant à une meilleure protection.....</i></u>	<u>18</u>
<u>RECOMMANDATIONS.....</u>	<u>19</u>
<u>ANNEXE 1. ÉTUDES DE CAS.....</u>	<u>24</u>
<u><i>ÉTUDES DE CAS N°1 : Protection sociale intégrale adaptée aux enfants.....</i></u>	<u>24</u>
<u><i>ÉTUDES DE CAS N°2 : Programmes « cash plus » et résultats propices à la protection de l'enfance.....</i></u>	<u>24</u>
<u><i>ÉTUDES DE CAS N°3 : Programmes de responsabilité sociale communautaire « Citizen Voice and Action » de World Vision.....</i></u>	<u>25</u>
<u><i>ÉTUDES DE CAS N°4 : Protection sociale au service de résultats multisectoriels pour les populations réfugiées.....</i></u>	<u>25</u>
<u><i>ÉTUDES DE CAS N°5 : Programmes de protection sociale propices à la protection de l'enfance au Népal.....</i></u>	<u>26</u>
<u>PARRAINAGES.....</u>	<u>28</u>



# INTRODUCTION : LES CONSÉQUENCES À MOYEN ET LONG TERME DE LA COVID-19 SUR LA PROTECTION ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

## Les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et l'impact la protection de l'enfance

En moins d'un an, la pandémie de COVID-19 a eu un impact économique dévastateur à l'échelle internationale. Elle a déclenché la plus grave récession mondiale observée depuis des décennies, risquant de plonger, selon les estimations, 150 millions de personnes dans la pauvreté<sup>1</sup>. À défaut de mesures d'urgence visant à protéger ces familles, le nombre d'enfants vivant dans des foyers en proie à la pauvreté monétaire pourrait grimper jusqu'à 117 millions en 2020, selon les dernières projections datant du 29 juin 2020. En l'absence de mise en œuvre de politique d'atténuation, le nombre total d'enfants vivant dans des foyers pauvres pourrait alors dépasser la barre des 700 millions au niveau mondial<sup>2</sup>. Cette crise socioéconomique sans précédent a eu pour conséquence d'aggraver les causes profondes des plus grandes menaces pour la survie et le bien-être des enfants, avec un accès limité aux soins de santé et à l'alimentation, ainsi qu'un accès limité à l'éducation, aux services de protection sociale et de protection de l'enfance. En 2020, la pandémie a déjà causé 10 000 décès d'enfants en plus par mois faute d'accès à une alimentation de base, et quelque 37 millions d'enfants risquent d'être touchés par la malnutrition d'ici à la fin de l'année<sup>3</sup>. Par ailleurs, jusqu'à 1,16 million de décès supplémentaires pourraient

Cette crise socioéconomique sans précédent a eu pour effet d'aggraver les causes profondes des plus grandes menaces pour la survie et le bien-être des enfants.

---

<sup>1</sup> MSN. « [World Bank chief warns extreme poverty could surge by 100 mn](#) », 20 août 2020. Banque mondiale. « [La pandémie de COVID-19 risque d'entraîner 150 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2021](#) », 7 octobre 2020.

<sup>2</sup> UNICEF, 2020. « [Child poverty and COVID-19](#) ».

<sup>3</sup> FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2020. [L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 : Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable.](#)

être enregistrés dans les six mois à venir chez les enfants de moins de 5 ans en raison de la baisse des taux de couverture des services de santé courants<sup>4</sup>.

La fermeture des établissements scolaires (qui a concerné 1,62 milliard d'élèves), en plus des baisses de salaire, pertes d'emploi et faibles possibilités d'embauche, est susceptible d'entraîner une augmentation des pires formes d'exploitation et de travail des enfants<sup>5</sup>. D'après la publication [COVID-19 et travail des enfants : une crise, une occasion d'agir](#), le nombre d'enfants contraints de travailler a diminué de 94 millions depuis l'an 2000, mais ces progrès sont désormais compromis en raison de la crise de la COVID-19, qui expose des millions d'enfants supplémentaires au risque de travail forcé. En outre, la COVID-19 a mis en lumière et aggravé une pandémie « cachée », celle de la violence liée au genre. D'après les prévisions du FNUAP, ce fléau pourrait faire 15 millions de victimes supplémentaires à chaque trimestre de confinement<sup>6</sup>. Les mesures nationales de confinement et de fermeture d'établissements scolaires ont exacerbé le risque de violence encouru par les femmes et les enfants. Si les facteurs déclencheurs de violence sont complexes, le stress induit par la pauvreté ressort parmi les éléments les plus probants. Selon une enquête menée dans 37 pays auprès de quelque 17 500 parents et 8 000 enfants, 19 % des ménages au sein desquels des enfants ont signalé des violences avaient perdu la totalité ou la plus grande partie de leurs revenus en raison de la COVID-19, contre 5 % là où il n'y avait pas eu de perte de revenus. Les cas de violences domestiques rapportés par les enfants ont été deux fois plus nombreux lors de la fermeture des écoles (17 %) alors qu'ils s'élevaient à 8% lorsque les écoles étaient ouvertes et que les enfants s'y rendaient<sup>7</sup>.

De fait, lorsqu'un enfant est victime de maltraitance, l'école est souvent l'un des rares endroits où il peut obtenir du soutien auprès de camarades et d'autres adultes de confiance en dehors du cercle familial immédiat. La situation s'avère particulièrement inquiétante pour certains groupes, tels que les enfants déplacés ou vivant en institution : la fermeture de ces établissements dans le contexte de la COVID-19 entraîne la nécessité soudaine d'une prise en charge en milieu familial sans les précautions indispensables à prendre pour garantir le respect de l'intérêt

---

<sup>4</sup> Robertson T. *et al.* 2020. « [Early estimates of the indirect effects of the COVID-19 pandemic on maternal and child mortality in low-income and middle-income countries: A modelling study](#) ». *The Lancet Global Health*, 8(7), 901-908.

<sup>5</sup> Selon les estimations les plus hautes au 5 avril 2020. Voir : UNESCO. 2020. « [Éducation : de la fermeture des établissements scolaires à la reprise](#) ».

<sup>6</sup> Fonds des Nations Unies pour la population. 2020. « [Les nouvelles projections de l'UNFPA prévoient des répercussions désastreuses sur la santé des femmes alors que la pandémie de COVID-19 continue de se propager](#) ».

<sup>7</sup> Edwards Jess. 2020. [Protéger une génération : Les conséquences de la COVID-19 sur la vie des enfants](#), Save the Children International.

**Les mesures nationales de confinement et la fermeture des établissements scolaires ont augmenté le risque de violence à l'encontre des femmes et des enfants.**

supérieur de l'enfant<sup>8</sup>. Par ailleurs, il est possible d'envisager une augmentation du nombre d'enfants risquant d'être séparés de leur famille et ayant besoin d'une protection de remplacement, aussi bien en raison de la crise (où la maladie et les mesures de confinement connexes peuvent entraîner une telle séparation) qu'en conséquence des retombées socioéconomiques de la crise de la COVID-19 sur la capacité des familles à s'occuper des enfants<sup>9</sup>. En outre, les constats faits lors des pandémies précédentes laissent envisager l'essor d'autres risques touchant la protection de l'enfance, notamment : grossesse et mariage précoces, mutilations génitales féminines, séparation familiale et abandon, violence psychologique et physique, abus sexuels<sup>10</sup>. D'après les estimations, jusqu'à 2,5 millions supplémentaires de filles pourraient être victimes d'un mariage forcé d'ici 2025<sup>11</sup>. Les récents travaux du programme GAGE (Gender and Adolescence : Global Evidence) mettent en lumière la détresse psychologique sévère à laquelle les enfants sont exposés en raison de la COVID-19<sup>12</sup>. Dans ce contexte inédit, les enfants et les familles ne bénéficient pas du soutien et des services dont ils ont besoin, y compris en matière de protection de l'enfance. Durant l'enquête susmentionnée, 70 % des personnes interrogées ayant subi des pertes économiques ont indiqué qu'elles n'avaient reçu aucune aide de la part de leur gouvernement<sup>13</sup>.

Pour relever les défis de la COVID-19, de nombreux gouvernements ont pris des mesures visant à atténuer les conséquences immédiates de la pandémie sur les individus, les familles et les enfants - la plupart à travers les systèmes de protection sociale. Le Groupe de travail interinstitutionnel des Nations Unies sur la violence contre les enfants a publié un programme d'action visant à renforcer les systèmes de protection sociale et de protection de l'enfance en prêtant une attention particulière aux enfants les plus vulnérables<sup>14</sup>. Or, dans le monde, deux enfants sur trois n'ont accès à aucune forme de prestation d'aide à l'enfance ou aux familles, et le taux le plus élevé de pauvreté infantile est justement observé là où la couverture est la plus

---

<sup>8</sup> Goldman P., van Ijzendoorn M. H. et Sonuga-Barke E. J. S. 2020. « [The implications of COVID-19 for the care of children living in residential institutions](#) », *The Lancet Child & Adolescent Health*, 4, 12.

<sup>9</sup> Better Care Network, L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et UNICEF, Groupe de travail interorganisations. 2020, [La protection des enfants durant la pandémie de COVID-19 : Les enfants et la protection de remplacement](#).

<sup>10</sup> Bakrania S. et Subrahmanian R. 2020. « [Impacts of Pandemics and Epidemics on Child Protection Lessons learned from a rapid review in the context of COVID-19](#) ». *Innocenti Research Brief*. Bureau de la recherche de l'UNICEF – Innocenti.

<sup>11</sup> Save the Children. Octobre 2020, [Rapport 2020 sur la situation des filles dans le monde – Des progrès compromis par la COVID-19](#).

<sup>12</sup> Jones N., Małachowska A., Guglielmi S., Alam F., Abu Hamad B., Alheiwidi S. et Yadete W. 2020, « ['I have nothing to feed my family...' Covid-19 risk pathways for adolescent girls in low- and middle-income countries](#) ». Rapport. Londres : Gender and Adolescence: Global Evidence.

<sup>13</sup> Edwards Jess. 2020. [Protéger une génération : Les conséquences de la COVID-19 sur la vie des enfants](#), Save the Children International.

<sup>14</sup> Nations Unies, « [Inter-Agency Working Group on Violence against Children – Agenda for Action](#) ». Avril 2020.

faible<sup>15</sup>. La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance cruciale des services de protection sociale et les gouvernements du monde entier ont pris des mesures dans ce domaine pour venir en aide aux plus vulnérables. Au total, 200 pays et territoires ont prévu ou déjà adopté plus d'un millier de mesures de protection sociale, même si bon nombre d'entre elles sont temporaires<sup>16</sup>. Malheureusement, quelque 600 millions d'enfants (estimation prudente) ne sont pris en charge par aucun régime<sup>17</sup>. Peu de données permettent par ailleurs de déterminer comment les populations réfugiées et déplacées bénéficient de telles mesures, ou le véritable lien avec les résultats ou services de protection de l'enfance (voir l'étude de cas n° 4 à l'annexe 1). En outre, les mesures nationales adoptées par la majorité des pays les plus fragiles restent limitées<sup>18</sup>. Les enfants doivent pouvoir bénéficier de toute urgence de systèmes de protection sociale reposant sur un financement durable et en lien avec des services de protection de l'enfance également dotés de ressources adéquates.

---

<sup>15</sup> Cadre mondial de l'UNICEF pour la protection sociale, 2019.

<sup>16</sup> Gentilini U. *et al.* 2020, « [Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures](#) », Banque Mondiale.

<sup>17</sup> Wright Y. 2020, « [Children on the Frontline of the COVID and Climate Crisis: Urgent need to protect children from poverty with universal child benefits](#) », Save the Children International.

<sup>18</sup> Ibid.

## Qu'est-ce que la protection sociale ?

Il s'agit d'un « ensemble de politiques et de programmes visant à prévenir ou à protéger les individus de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long de leur existence, plus particulièrement pour venir en aide aux groupes vulnérables »<sup>19</sup>. Conformément aux principes, largement reconnus, de la protection sociale, un système efficace doit protéger, prémunir, soutenir et transformer les personnes et les sociétés afin qu'elles puissent atteindre leur plein potentiel. Les systèmes de protection sociale doivent pallier la vulnérabilité sur les plans économique et social. Une protection sociale adaptée aux enfants désigne la volonté d'assurer que les systèmes et interventions en la matière s'articulent, dès leur conception, autour des droits et des besoins des enfants (voir la figure ci-dessous et l'étude de cas n° 1 à l'annexe 1)<sup>20,21</sup>. Les programmes de protection sociale visent à lutter contre la pauvreté chronique, l'exclusion sociale et la vulnérabilité, et constituent un outil de gestion des risques capital pour les familles, en renforçant notamment leur capacité à résister et à se relever en cas de crise. Néanmoins, la couverture offerte comporte des lacunes, en particulier dans les situations de migration et de déplacement forcé, de conflit et de crise, et dans le cas où les systèmes sont en cours de création. La mise en place de programmes complémentaires, y compris au moyen de transferts monétaires et de bons, peut aider les groupes victimes d'exclusion tels que les migrants sans papier, les réfugiés, les enfants non accompagnés, les femmes, etc. à subvenir à leurs besoins immédiats. Ces programmes peuvent, dès leur conception, favoriser l'inclusion des groupes les plus vulnérables au sein du système de protection sociale, tout en renforçant ce dernier à l'échelle nationale.

**Une protection sociale adaptée aux enfants désigne la volonté d'assurer que les systèmes et interventions en la matière s'articulent, dès leur conception, autour des droits et des besoins des enfants.**

---

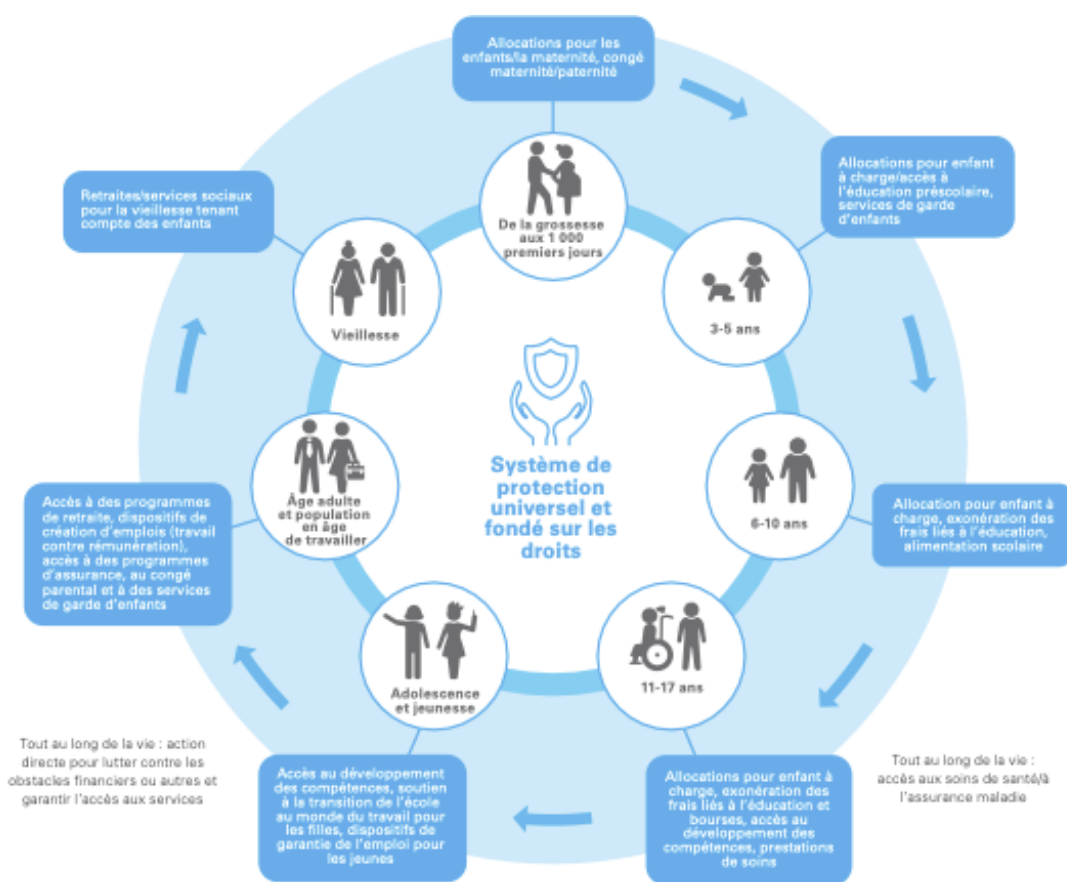
<sup>19</sup> Définition établie par le SPIAC-B (Social Protection Inter-Agency Coordination Board) dans le cadre de l'élaboration d'outils ISPA (Inter-Agency Social Protection Assessments). Le SPIAC-B est un mécanisme de coordination interorganisations constitué de représentants d'organismes internationaux et d'institutions bilatérales visant à renforcer la coordination et la défense des questions de protection sociale au niveau mondial et à coordonner la coopération internationale dans les actions nationales déterminées par la demande.

<sup>20</sup> Voir également la [déclaration conjointe « Promouvoir une protection sociale adaptée aux enfants »](#), qui vise à renforcer le consensus sur l'importance d'une protection sociale adaptée aux enfants. Elle décrit les vulnérabilités particulières dont souffrent les enfants et les familles, la manière dont la protection sociale peut profiter aux enfants, même quand elle n'est pas spécialement axée sur eux, et elle expose les principes et les approches permettant de mettre en place une protection sociale tenant mieux compte des intérêts des enfants.

<sup>21</sup> Voir également « [A call for action for governments to expand children's access to child-sensitive social protection in the wake of COVID-19](#) ».



L'objectif à long terme est d'assurer un financement adéquat, l'efficacité, l'universalité et l'adaptation aux crises des systèmes de protection sociale. Ces derniers ont non seulement vocation à sous-tendre le contrat social permanent en vertu duquel le gouvernement s'engage à protéger ses concitoyens des risques encourus tout au long de leur existence (indépendamment d'éventuelles crises humanitaires), mais doivent aussi être en mesure de répondre aux chocs covariables<sup>22</sup>. L'instauration d'une coordination plus étroite entre l'aide humanitaire et les systèmes nationaux offre un moyen de faire valoir les droits des groupes victimes d'exclusion à court et long terme.



<sup>22</sup> Les chocs sont dits « covariables » lorsqu'ils affectent un groupe de personnes ou de ménages, par exemple : catastrophes naturelles, récession économique, pandémie, conflit, déplacement forcé, etc.

## Qu'est-ce que la protection de l'enfance ?

La protection de l'enfance désigne la prévention et la réponse à la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence à l'encontre des enfants<sup>23</sup>. Dans les situations d'urgence, les facteurs de protection de l'enfant sont affaiblis, tandis que les facteurs de risque augmentent. En cas de crise ou d'insécurité, les enfants sont susceptibles d'être séparés de leur famille ou victimes de mariage précoce, d'exploitation et de violence, car les parents et autres personnes en ont la charge ne trouvent plus les moyens de s'en occuper. Cette situation peut avoir de nombreuses conséquences, souvent désastreuses, et contraindre les familles à s'adapter de manière négative en privilégiant le travail des enfants, le mariage précoce ou la séparation familiale. D'autres facteurs de stress connexes peuvent nuire au développement cognitif, émotionnel, social et linguistique de l'enfant, ainsi qu'à sa santé et ses résultats scolaires, compromettant ainsi les tentatives visant à rompre le cycle intergénérationnel de pauvreté.

La COVID-19 a fait naître de graves contraintes économiques, telles qu'une baisse des revenus des ménages, une hausse de l'endettement, mais aussi la maladie, voire le décès de proches et le manque de soutien familial, augmentant ainsi les risques encourus par les enfants et limitant davantage l'accès aux services de protection. Les enfants en situation de pauvreté étant plus susceptibles d'être exposés à certaines formes de violence, d'exploitation et de maltraitance<sup>24</sup>, il est essentiel de prendre des mesures contribuant à la sécurité financière des familles pour protéger les enfants et assurer leur sécurité. Pour ce faire, nous devons adopter un modèle socio-écologique et renforcer les systèmes de protection de l'enfance<sup>25</sup> en veillant notamment à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit pris en considération dès le stade de la conception, puis à travers la mise en œuvre des programmes et de leur évaluation. Il peut s'avérer utile, par exemple, d'établir des liens avec les travailleurs sociaux, de consolider les systèmes d'orientation, de proposer des programmes d'éducation parentale, de partager les informations disponibles quant aux mesures de prévention et d'atténuation, d'assurer la mise en relation avec les dispositifs

**Nous devons  
adopter un modèle  
socio-écologique  
et renforcer les  
systèmes de  
protection de  
l'enfance.**

---

<sup>23</sup> L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2019, *Standards minimum de protection de l'enfance dans l'action humanitaire*.

<sup>24</sup> Save the Children (Suède), 2011, *A Focus on Child Protection within Social Protection Systems : Transforming Children's lives*.

<sup>25</sup> Voir : L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. 2020. « *Fiche technique : Protection des enfants lors de la pandémie de coronavirus, version 2* » (mai) et « *2.2 billion children: How do we ensure their protection and well-being amidst an infectious disease outbreak? A background paper for the 2020 Annual Meeting for Child Protection in Humanitarian Action* » (octobre).

communautaires de protection de l'enfance, etc. De manière générale, la protection sociale constitue un pilier majeur de toute stratégie plus globale pour la protection des enfants.



## POURQUOI FAIRE LE LIEN ENTRE LA PROTECTION SOCIALE ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

Comme évoqué précédemment, la protection sociale n'a pas uniquement vocation à réduire la pauvreté monétaire. Elle pallie également aux situations de vulnérabilité sociale (découlant de caractéristiques individuelles ou de dynamiques sociales, comme le handicap, le genre, l'âge, le sexe, l'origine ethnique ou toute autre forme d'identité ou d'expérience associée à la discrimination, l'exclusion ou l'exploitation). Ces situations de vulnérabilité empêchent souvent les enfants d'atteindre leur plein potentiel. D'un point de vue conceptuel, programmatique et opérationnel, ces deux secteurs (protection sociale et protection de l'enfance) ont beaucoup de choses en commun. Souvent administrée à l'échelle nationale, la protection sociale est l'un des principaux domaines d'intervention sociale des gouvernements, dont le secteur de la protection de l'enfance peut tirer parti pour améliorer les résultats en faveur des enfants. Inversement, la protection de l'enfance a beaucoup à offrir aux programmes de protection sociale, son expertise dans certains domaines pouvant sous-tendre des objectifs communs de lutte contre les vulnérabilités sociales et de promotion des droits et du bien-être de l'enfant. À titre d'exemple, sa connaissance des facteurs de risque et de protection corrélés aux résultats négatifs pour les enfants peut éclairer la conception de systèmes de protection sociale visant à prévenir les préjudices à l'égard des enfants. Les travailleurs sociaux sont également en mesure d'épauler les acteurs de la protection sociale lorsqu'il s'agit d'identifier les groupes vulnérables et de les orienter vers les services compétents.

La présente note d'orientation met en avant **trois motifs stratégiques** pour lesquels les acteurs de la protection de l'enfance devraient renforcer le système de protection sociale en faveur de la protection de l'enfance , et vice versa :

1. Premièrement, les **données probantes indiquent que la protection sociale peut contribuer de manière considérable aux résultats en faveur de la protection de l'enfance**, comme expliqué ci-dessous. Au vu de ces éléments et de la portée des systèmes de protection sociale dans de nombreux contextes, l'intégration de la protection de l'enfance dans les

politiques, programmes et interventions de ce secteur favorisera l'obtention de résultats plus durables pour les enfants.

2. Deuxièmement, certaines **synergies évidentes doivent être développées en créant des liens entre protection sociale et protection de l'enfance ou, le cas échéant, en intégrant les systèmes et mécanismes dans ces deux secteurs** afin d'améliorer les résultats en faveur des enfants. Cette stratégie offre de nombreux points d'entrée, qu'il s'agisse d'exploiter les mécanismes de coordination existants ou de mettre à profit des plateformes institutionnelles comme les systèmes de gestion de l'information sur la protection sociale ou la protection de l'enfance pour identifier les enfants et les familles dans le besoin.
3. Troisièmement, **la mise en commun systématique de l'expertise de chaque secteur améliore considérablement les résultats en faveur des enfants**. Par exemple :
  - L'expertise et les connaissances en matière de protection de l'enfance contribuent à mieux atténuer les risques et répondre aux problématiques touchant la protection de l'enfance dans le cadre des programmes de protection sociale existants (y compris, grâce à une meilleure gestion des cas concernant les personnes déjà bénéficiaires).
  - L'expertise en matière de protection sociale permet de venir en aide aux bénéficiaires à grande échelle.
  - L'expérience des deux secteurs favorise la mise en œuvre de programmes multisectoriels intégrés.

Cet exposé résume les points d'entrée généraux, à la lumière du travail colossal effectué par le passé dans ces deux secteurs<sup>26</sup>. Néanmoins, les progrès réalisés en termes de synergies et d'opportunités sont loin d'être uniformes entre les pays.

### **Obstacles à l'intégration entre protection sociale et protection de l'enfance**

Il est toutefois important de souligner l'existence de divers obstacles pour relier ces deux secteurs, en particulier dans certains contextes humanitaires. Bon nombre d'interventions sont menées de manière isolée, sans lien avec d'autres programmes et secteurs, par peur de démultiplier les objectifs à atteindre dans le cadre du système de protection sociale. Certains professionnels s'inquiètent particulièrement des risques et des sensibilités qui peuvent accompagner les questions de protection en cas d'intégration des programmes, et soulignent la

---

<sup>26</sup> UNICEF, 2019, *Activities, tools and resources to support implementation of UNICEF's 10 action areas in Social Protection*, p. 60.

nécessité de mettre en œuvre des mécanismes efficaces d'analyse et de coordination qui en tiennent compte, et de veiller à la protection des données. Cette note d'orientation ne cherche pas à ignorer ces préoccupations, mais plutôt à illustrer comment les deux secteurs peuvent collaborer concrètement pour améliorer les résultats en faveur des enfants, sans pour autant suggérer que l'un ou l'autre pourrait parvenir à tout faire seul.



# DONNÉES PROBANTES ILLUSTRANT COMMENT LES APPROCHES EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE PEUVENT CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

## A. Prise en compte des facteurs de risque et de protection corrélés aux résultats négatifs en matière de protection de l'enfance (prévention)

La protection sociale offre un moyen d'atténuer les facteurs de risque et de renforcer les facteurs de protection liés aux problématiques en matière de protection de l'enfance, telles que la violence, les comportements sexuels à risque, ainsi que le mariage et le travail des enfants, en particulier lorsqu'un lien est établi avec d'autres services.

- À la lumière d'évaluations rigoureuses, il apparaît que les transferts monétaires influent sur plusieurs résultats sectoriels ayant un impact en matière de protection de l'enfance, dont la pauvreté monétaire, l'autonomisation des femmes, le taux de scolarisation et la fréquentation scolaire<sup>27</sup>. Les données probantes suggèrent que ces effets pourraient être renforcés en assurant un lien avec d'autres services et interventions visant à pallier les normes de genre et les dynamiques de pouvoir qui entretiennent les inégalités.
- La protection sociale peut être mise au service des résultats touchant la protection de l'enfance en s'attaquant à certains **facteurs déclencheurs** de maltraitance, négligence, exploitation et violence<sup>28,29</sup>. À titre d'exemple, une

---

<sup>27</sup> Bastagli F. et al., 2016, *Cash transfers: what does the evidence say?: A rigorous review of programme impact and of the role of design and implementation features*, ODI.

<sup>28</sup> L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2019. « Pilier 4 des SMPE : Standards pour une collaboration accrue entre les différents secteurs ». *Standards minimum de protection de l'enfance*.

<sup>29</sup> Mishra A. et Battistin F., 2019, *Child Outcomes of Cash Transfer Programming: A synthesis of the evidence around survival, education, and protection in humanitarian and non-humanitarian contexts*, Save the Children.

recherche à méthodes mixtes, fondée sur 22 études rigoureuses, montre que les transferts monétaires réduisent la violence domestique dans plus de 70 % des cas. Il convient toutefois de souligner que ces données probantes ont été en grande partie recueillies dans des contextes de développement et que la recherche reste très lacunaire<sup>30</sup>. Par ailleurs, la protection sociale est parfois susceptible de limiter les comportements sexuels à risque, la sexualité précoce, les rapports sexuels monnayés, l'exploitation sexuelle et les rapports sexuels non protégés<sup>31</sup>. De nouveaux éléments de preuve suggèrent également que la protection sociale a le potentiel d'induire une approche transformatrice en matière de genre, en favorisant notamment l'équité hommes-femmes par le biais de programmes « cash plus »<sup>32</sup> propices à l'amélioration à long terme des résultats pertinents en matière d'égalité des genres<sup>33</sup>. La priorité reste néanmoins de « ne pas nuire ». Si les programmes de protection sociale peuvent bel et bien contribuer aux résultats en matière de protection de l'enfance, nous devons reconnaître l'importance d'adopter une approche systématique et rigoureuse d'atténuation des risques pour garantir que les interventions dans ces deux secteurs n'augmentent pas les risques encourus par les participants ou les personnes vulnérables et marginalisées dans leur entourage.

- Les données probantes sur le système de retraite dans les ménages à revenu faible et intermédiaire indiquent une meilleure fréquentation scolaire des enfants et adolescents vivant dans des foyers qui en bénéficient et une réduction de l'exploitation sexuelle<sup>34</sup>. Le stress induit par la pauvreté figure, en parallèle des normes sociales, parmi les grands facteurs déclencheurs de nombreuses problématiques touchant la protection de l'enfance. Par exemple, les données probantes montrent que les transferts monétaires pourraient contribuer au recul du mariage précoce et du travail des enfants lorsque la pauvreté en est un moteur important<sup>35</sup>. Concernant le mariage précoce, les données probantes actuelles varient et ne sont pas disponibles dans les contextes humanitaires : si les évaluations rigoureuses des programmes de protection sociale montrent dans certains cas une diminution du mariage précoce, bon nombre d'acteurs s'accordent pour l'instant à dire que l'intégration des programmes, permettant de combiner les transferts monétaires à d'autres interventions, s'avère plus prometteuse. De plus, si les

---

<sup>30</sup> Buller A. M. *et al.*, 2018, « A Mixed-Methods Review of Cash Transfers and Intimate Partner Violence in Low and Middle-Income Countries ». *The World Bank Research Observer*, 33(2), 218-258.

<sup>31</sup> Bastagli F. *et al.*, 2016, Cash transfers: what does the evidence say?: A rigorous review of programme impact and of the role of design and implementation features, ODI.

<sup>32</sup> Palermo T., Chezhen Y., Balvin N. *et al.*, « Examining determinants of gender attitudes: evidence among Tanzanian adolescents ». *BMC Women's Health* 20, 195 (2020).

<sup>33</sup> Bureau de la recherche de l'UNICEF – Innocenti, 2020, Age-Sensitive Social Protection: A conceptual framework.

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Save the Children International, 2020, The Effectiveness of Cash Transfer Programming for Children.



programmes de transferts monétaires semblent diminuer la probabilité et le degré de travail des enfants, avec un effet positif reconnu sur le taux de scolarisation et la fréquentation scolaire<sup>36</sup>, les données probantes soulignent également la nécessité d'une conception réfléchie et d'une prise en compte des facteurs déclencheurs<sup>37</sup>. Les programmes de protection sociale ont également été associés à une diminution des cas de séparation familiale/placement de l'enfant en institution et s'avèrent propices à la réinsertion familiale<sup>38</sup>. Les programmes de protection sociale ciblant les foyers s'occupant d'enfants en situation de handicap ont permis d'observer des répercussions positives sur le bien-être général des enfants<sup>39</sup>.

La protection sociale peut donc contribuer au recul de certains facteurs déclencheurs des problématiques en matière de protection de l'enfance, tandis que la protection de l'enfance favorise à son tour la concrétisation des objectifs de protection sociale. Si la protection sociale n'est pas un remède miracle, les données probantes confirment l'importance de renforcer les liens entre ces deux systèmes, au vu de leur complémentarité.

De l'avis général, le modèle « cash plus », composante essentielle des systèmes de protection sociale, semble une solution prometteuse, car il associe les transferts réguliers à d'autres volets d'intervention ou établit des liens supplémentaires, et ce, de deux façons : soit en soutenant délibérément la poursuite de changements comportementaux, soit en réduisant les contraintes d'offre. À titre d'exemple, citons l'information et la sensibilisation (réunions consacrées aux normes sociales et aux changements comportementaux), la mise en œuvre de prestations et d'aides supplémentaires (alimentation d'appoint, soutien psychosocial), la prestation ou l'accès facilité aux services (assurance maladie, création d'institutions villageoises d'épargne et de coopératives d'emprunt), le renforcement des capacités visant la prestation de services spécialisés dans la violence liée au genre et la protection de l'enfance et leur intégration dans des systèmes d'orientation, et la mise en œuvre de processus de gestion des cas (voir l'étude de cas n° 2 à l'annexe 1). Il convient d'approfondir les recherches pour déterminer les composantes « plus » à associer aux programmes d'assistance en espèces pour améliorer le plus efficacement possible les résultats en matière de protection de l'enfance.

**La protection sociale peut donc contribuer au recul de certains facteurs déclencheurs des problématiques touchant la protection de l'enfance, tandis que la protection de l'enfance favorise à son tour la concrétisation des objectifs de protection sociale.**

---

<sup>36</sup>Organisation internationale du Travail, 2020, « [Note de synthèse : La crise du COVID-19 et l'économie informelle : réponses immédiates et défis à relever](#) ».

<sup>37</sup>Jacobus de Hoop et Valeria Groppo, 2020, [How Do Cash Transfers Affect Child Work and Schooling? Surprising evidence from Malawi, the United Republic of Tanzania and Zambia](#), Bureau de la recherche de l'UNICEF – Innocenti.

<sup>38</sup>Ferguson M. et Moret W., 2018, [ASPIRES Family Care Process Assessment: Cash Transfers for Family-Child Reintegration and Prevention of Separation](#), USAID, FHI360 et ASPIRES.

<sup>39</sup>UNICEF Syrie, 2019, [Cash transfer programme for children with disabilities in Rural Damascus and Tartous governorates](#).

## B. Soutien des pourvoyeurs de soins au profit des résultats en matière de protection de l'enfance

Bien conçus et mis en œuvre, les programmes de protection sociale intégrant les parents et autres personnes en charge des enfants sont également indispensables pour faire progresser les droits des enfants et des femmes. Ils méritent donc qu'on leur accorde une plus grande attention. La COVID-19 n'a fait que mettre en évidence et exacerber la crise mondiale qui sévissait déjà, en particulier à l'encontre des femmes et des filles, et la nécessité de renforcer les soutiens et ressources visant à aider les personnes en charge à prendre soin de leurs enfants et d'eux-mêmes (voir l'étude de cas n° 5 à l'annexe 1)<sup>40</sup>. Voici quelques pistes à explorer :

- Prestations universelles d'aide à l'enfance et rémunération adéquate permettant aux familles de subvenir aux besoins des jeunes enfants et de prendre soin d'eux<sup>41</sup>
- Mesures de protection sociale (y compris d'aide sociale) intégrant la notion de genre pour soutenir les personnes en charge des enfants<sup>42</sup>
- Congés payés suffisants pour tous les parents et représentants légaux, qu'ils relèvent de l'économie formelle ou informelle, afin de répondre aux besoins de leurs jeunes enfants, notamment par la rémunération de jours de congés maternité, paternité et parental, et de congé pour enfant malade
- Aide pour accéder à des services de garde d'enfants abordables et de qualité, par exemple : modifications des programmes de garantie de l'emploi pour veiller à ce que tous les parents, indépendamment de leur genre, puissent donner aux enfants des soins sûrs et de qualité, tout en bénéficiant d'une autonomie économique accrue. Dans le cas contraire, certaines conséquences négatives involontaires peuvent survenir, dont une faible participation féminine sur le marché de l'emploi, le recours forcé à des solutions inabordables dans le secteur privé, et la mauvaise qualité de la prise en charge des enfants, voire leur mise en danger.

---

<sup>40</sup> Gromada Anna ; Richardson Dominic ; Rees Gwyther, 2020, « Childcare in a Global Crisis: The Impact of COVID-19 on work and family life. » *Innocenti Research Brief* n° 2020-18, Bureau de la recherche de l'UNICEF – Innocenti, Florence

<sup>41</sup> UNICEF et ODI (Overseas Development Institute), 2020, *Universal child benefits: Policy Issues and Options*.

<sup>42</sup> Bull G., Grown C., Guermazi B., Rutkowski M., Utamchandani M., 2020, « [Building back better means designing cash transfers for women's empowerment](#) », World Bank Blog.

## C. Renforcement de l'accès aux services de protection

Les données probantes et les connaissances issues des services d'aide sociale, d'assurance maladie et de prévoyance sociale indiquent également que les programmes de protection sociale sont susceptibles d'améliorer l'accès aux services et autres formes de soutien essentiels en cas de maltraitance, négligence, exploitation et violence. À titre d'exemple, l'aide sociale et l'assurance maladie permettent aux enfants et aux mères de fréquenter davantage les services de santé, et de bénéficier ainsi des soins auxquels ils ont droit. Les services de santé constituent également un guichet d'accès à l'information, aux ressources et aux mécanismes d'orientation concernant les problématiques de protection de l'enfance, au même titre que les établissements scolaires n'offrent pas simplement un lieu d'apprentissage, mais aussi un environnement protecteur. Un autre moyen direct d'élargir l'accès aux services spécialisés dans la violence liée au genre et la protection de l'enfance est de renforcer la capacité des agents de première ligne au sein du système de protection sociale (par exemple, les personnes chargées de la distribution dans le cadre d'un programme de transferts monétaires) à proposer des orientations. Il est indispensable d'offrir aux familles et aux enfants des services communautaires de qualité, accessibles et ouverts à tous, en complément de la protection sociale.



## RECOMMANDATIONS

Au regard des motifs exposés, des données probantes et des bénéfices en matière de protection de l'enfance obtenus grâce aux initiatives de protection sociale, et conformément au programme d'action du Groupe de travail interinstitutionnel sur la violence à l'encontre des enfants<sup>43</sup>, les recommandations suivantes sont formulées pour inciter les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organismes multilatéraux pour le développement, les instances régionales, les donateurs et les organisations de la société civile (OSC) à se mobiliser et passer à l'action.

### Financement, orientation et coordination

- **Intégrer de toute urgence un volet protection de l'enfance dans les projets de protection sociale et prendre des mesures ambitieuses, mais réalistes, pour financer une couverture étendue pendant la phase de relèvement post-COVID-19**, l'objectif étant de progresser vers la mise en œuvre d'une couverture universelle<sup>44</sup>. Plus particulièrement : établir des plans pluriannuels et les chiffrer pour assurer une expansion progressive de la couverture des régimes de protection sociale en faveur des enfants, dans l'optique d'instaurer clairement des programmes en lien avec les systèmes de protection de l'enfance et les objectifs connexes pertinents. Par exemple, dans les pays à revenu faible, il est estimé que le versement d'une prestation universelle au profit de tous les enfants âgés de 0 à 14 ans monopoliserait au moins 2 % du PIB, alors qu'une telle mesure ciblant seulement les jeunes enfants (de 0 à 4 ans) représenterait environ 0,7 % du PIB<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> Nations Unies, *Inter-Agency Working Group on Violence against Children – Agenda for Action*, avril 2020.

<sup>44</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements et consulter d'autres recommandations en faveur des prestations universelles d'aide à l'enfance, voir : *A Foundation to End Child Poverty: How Universal Child Benefits can build a fairer, more inclusive and resilient future*.

<sup>45</sup> ODI/UNICEF, 2020, « Universal child benefits: policy issues and options », Londres, Overseas Development Institute et New York, UNICEF.

- **Renforcer la collaboration pour influencer les orientations politiques :** Cartographier les politiques et programmes, et les évaluer de manière conjointe pour identifier les lacunes et les opportunités en vue d'intégrer plus étroitement les systèmes/interventions en matière de protection sociale et de protection de l'enfance, en tirant notamment les leçons des mesures prises contre la COVID-19 dans le domaine de la protection sociale. L'élaboration de politiques ou de stratégies nationales en matière de protection sociale peut servir de point d'entrée pour tenir compte de l'intérêt des enfants dans la conception des programmes de protection sociale. Inversement, bien entendu, les stratégies en matière de protection de l'enfance offrent aussi un point d'entrée pour promouvoir l'objectif d'une protection sociale universelle, notamment en élargissant les prestations aux réfugiés, aux migrants (y compris aux enfants en déplacement), aux populations déplacées et à d'autres groupes vulnérables. Par ailleurs, **les donateurs et les organismes multilatéraux doivent s'atteler au renforcement de leurs politiques internes dans l'optique de favoriser l'intégration entre protection sociale et protection de l'enfance.** Il convient de cerner les lacunes et les opportunités, et de mettre en place des politiques en interne et en collaboration avec les gouvernements et OSC bénéficiaires. L'occasion se présente d'utiliser les fonds alloués à la crise de la COVID-19 pour pousser la réforme des politiques au sein des institutions et des organismes d'exécution.
- **Assurer la planification conjointe et la collaboration entre les services et groupes de coordination compétents en matière de protection sociale et de protection de l'enfance :** Travailler ensemble pour déterminer dans quelle mesure les différents acteurs et services contribuent à la coordination et à l'intégration des programmes<sup>46</sup>. À titre d'exemple, une phase commune de planification et de conception des programmes d'aide sociale permet de garantir la prise en compte des facteurs de vulnérabilité et de risque chez l'enfant, et l'intégration d'un volet protection de l'enfance. Pour ce faire, il est possible de déployer des mécanismes de protection sociale ou de coordination humanitaire, en fonction du contexte (par exemple : groupes thématiques ou domaines de responsabilité, réunions de coordination en matière de protection sociale).

---

<sup>46</sup> The Cash Learning Partnership, 2019, [\*Supporting the Linkages between Humanitarian Cash and Voucher Assistance and National Social Protection Systems – Tipsheet for Cash Working Groups \(CWG\) and Inter-Cluster Coordination Groups \(ICCG\)\*](#).

## Conception et mise en œuvre des programmes<sup>47</sup>

- **Garantir la prise en compte et la mise en œuvre de politiques de protection de l'enfance et de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et veiller à ce que les enfants et autres participants aux programmes soient impliqués dans le processus.** Il est essentiel d'éviter tout préjudice supplémentaire aux enfants vulnérables et à leur famille. Nous devons prendre nos responsabilités et répondre aux besoins des communautés auxquelles nous venons en aide, en particulier dans l'optique d'atteindre des objectifs ambitieux en matière de protection de l'enfance.
- **Mettre l'accent sur la protection de l'enfance dès la conception des projets de protection sociale en lien avec la COVID-19.** Il convient de consulter les enfants les plus vulnérables et les personnes qui s'en occupent, y compris les femmes, les groupes marginalisés et, de manière plus large, les populations directement touchées, et de prendre en considération leur avis pour concevoir, mettre en œuvre des programmes de protection sociale adaptée aux enfants et promouvoir des mécanismes de responsabilité sociale (voir les études de cas n° 1 et n° 3 à l'annexe 1)<sup>48</sup>. Les OSC locales dédiées à l'enfance et les organisations communautaires de défense des droits des femmes peuvent aider d'un grand soutien pour comprendre la situation, identifier et venir en aide aux groupes particulièrement vulnérables.
- **Favoriser l'instauration d'une approche systémique, à travers notamment la conception de programmes holistiques intégrés.** S'ils relèvent souvent du même Ministère au sein d'un pays, les programmes de protection sociale ne peuvent contribuer au renforcement du système de protection de l'enfance, et inversement, sans une approche holistique intégrant d'autres services en la matière, comme la gestion des cas et le soutien psychosocial. **Cela nécessite d'investir pour renforcer les effectifs chargés de la prestation des services en matière de protection de l'enfance et de protection sociale.** La clé d'une intégration réussie est le financement des changements nécessaires sur le plan opérationnel. Il est impératif de pourvoir les postes vacants et d'accentuer le renforcement des capacités ainsi que la formation sur le système de gestion intégrée et la protection de l'enfance, afin de développer les compétences propices à une meilleure collaboration.

---

<sup>47</sup> Voir les étapes concrètes dans le document suivant : « [UNICEF's action areas in supporting child-sensitive social protection systems](#) ».

<sup>48</sup> L'importance d'écouter les enfants et les organisations de la société civile et de tirer les enseignements qui s'imposent est rappelée dans le document suivant : Nations Unies, [Inter-Agency Working Group on Violence against Children – Agenda for Action](#), avril 2020.

## Suivi et évaluation

- **S'appuyer sur les leçons apprises des projets pilotes novateurs et performants déjà mis en œuvre selon des modèles de protection sociale adaptée aux enfants et intégrant la notion de genre, plus particulièrement en faveur du renforcement du système de protection de l'enfance.** Ces projets pilotes doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse, le cas échéant, afin de mieux comprendre l'impact que les différentes composantes « cash plus » et autres programmes novateurs peuvent avoir sur les résultats généraux en faveur des enfants, et en tirer des enseignements stratégiques sur le plan opérationnel en vue d'une expansion à l'échelle nationale.
  - **Mettre sur pied des systèmes clairs de suivi et d'évaluation** pour rendre compte aux communautés de la mise en œuvre de projets tenant compte de l'intérêt des enfants. Les programmes existants doivent combler les lacunes pour déterminer comment mettre la protection sociale au service des résultats touchant la protection de l'enfance, en fixant des valeurs de référence et en s'efforçant de mesurer les retombées au regard des objectifs stratégiques.
  - **Recueillir des données ventilées selon le sexe, l'âge et le handicap** à des fins d'analyse et d'éclairage des théories du changement propices à l'amélioration des résultats en matière de protection de l'enfance grâce à la protection sociale, dans les contextes stables ou fragiles comme dans les situations de crise humanitaire<sup>49</sup>.
  - **Prévoir des méthodes sûres et efficaces de conservation et de partage des données relatives aux bénéficiaires** en mettant en place un système de gestion de l'information et une infrastructure technologique.
  - **Étudier et analyser les principaux goulots d'étranglement et facteurs d'accélération pour le rapprochement des services de protection sociale et de protection de l'enfance dans les contextes humanitaires et fragiles** afin d'identifier les programmes et orientations politiques possibles, en particulier en cas de conflit, de déplacement forcé ou de migration.

---

<sup>49</sup> Igoe M., « [Is World Bank fast-track COVID-19 funding reaching the most vulnerable?](#) », Inside development, World Bank, 12 octobre 2020.

## Adoption d'une approche systémique

- **Veiller à tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19, et concevoir des programmes et systèmes de protection sociale adaptée aux enfants et intégrant la notion de genre, qui soient ouverts à tous et résilients aux chocs.**

Pour ce faire, les mesures possibles sont nombreuses. Par exemple :

- Consolider et tenir à jour les registres sociaux permettant d'identifier et de venir rapidement en aide aux ménages dans le besoin à la suite d'un choc, y compris d'orienter les enfants et les familles identifiés grâce à la gestion des cas du système de protection de l'enfance ;
- Mettre en place des systèmes d'action intégrant des variables prévisionnelles capables d'augmenter les soutiens en anticipation des chocs, de façon que les ménages ne soient pas contraints d'adopter des stratégies d'adaptation négatives et préjudiciables, en particulier celles qui ont des retombées sur la nutrition, l'accès à l'éducation et l'exposition des enfants à la violence, à la séparation familiale, au travail forcé et au mariage précoce ;
- Prévoir une conception flexible permettant l'adaptation des programmes de protection sociale à l'évolution permanente des facteurs de risque et des situations rencontrées par les enfants vulnérables au cours de leur vie. Exemple : établir des plans d'intervention pour chaque programme, assortis de procédures communes pour répondre aux différents chocs ; et renforcer la dématérialisation des mécanismes de paiement pour tous, non seulement dans le but d'améliorer l'accès des ménages aux services financiers, mais aussi de garantir l'assistance aux plus vulnérables même en cas de chocs importants ;
- S'assurer que les besoins des groupes marginalisés (en raison du genre, de la situation de handicap, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la séropositivité, l'âge et toute autre caractéristique individuelle) sont pris en compte dans toutes les facettes des programmes, de la conception au suivi et à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre. Par exemple, dans le cas du genre : inclure l'analyse des risques et des besoins en lien avec le genre dès les premiers stades de conception des programmes, en tenant compte des risques spécifiques touchant la protection de l'enfance, toujours dans une optique de genre ; étudier les principales options de conception du point de vue du genre, de l'identification du public visé jusqu'aux modalités de prestation ; passer en revue les possibilités de lien avec des services de protection de l'enfance intégrant la notion de genre qui répondent à leurs besoins particuliers.



## ANNEXE 1. ÉTUDES DE CAS

### ÉTUDE DE CAS N° 1 : Protection sociale intégrale adaptée aux enfants

Le projet pilote de protection sociale adaptée aux enfants mis en place par Save the Children est le plus complet du Somaliland. Il offre la garantie d'un revenu régulier aux familles sous la forme d'une prestation mensuelle en espèces. L'objectif est de l'étoffer pour constituer une prestation complète d'aide à l'enfance et de renforcer la capacité du Ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la famille à investir en faveur de tous les enfants du Somaliland<sup>50</sup>.

Voir la [description complète de l'étude de cas](#).

### ÉTUDE DE CAS N° 2 : Programmes « cash plus » et résultats propices à la protection de l'enfance

Les programmes « cash plus » ont des retombées positives avérées en faveur des enfants, notamment en matière de protection de l'enfance, dans les contextes humanitaires et de développement. Par exemple, en 2018, Save the Children a mis en œuvre un programme d'assistance « cash plus » à usages multiples en réponse à l'afflux de Vénézuéliens en Colombie. Ce programme visait à subvenir aux besoins élémentaires des ménages vulnérables afin d'éviter qu'ils adoptent des stratégies d'adaptation négatives, lesquelles ont des conséquences notables sur la protection et l'état nutritionnel des enfants. En complément de cette assistance mensuelle en espèces à usage multiple, Save the Children a fourni un soutien aux bénéficiaires en matière de protection de l'enfance et de nutrition : activités sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes, loisirs et soutien psychosocial au sein d'espaces amis des enfants, gestion des cas. Les résultats du programme ont mis en lumière l'efficacité d'une assistance en espèces à usage multiple dans l'optique de lutter contre les causes financières de la précarité, l'insalubrité et l'insécurité alimentaire, ainsi que ses effets multiplicateurs positifs dans d'autres secteurs, tels que la protection de l'enfance, la nutrition et (dans une certaine mesure) l'éducation et la santé, en particulier lorsqu'elle est associée à des activités complémentaires plus générales.

Voir la [description complète de l'étude de cas](#)<sup>51</sup>.

---

<sup>50</sup> Save the Children (Somaliland), 2020, *Scoping and Sector Review of Social Protection in Somaliland*.

<sup>51</sup> Save the Children (Colombie), 2019, *MULTI-PURPOSE CASH TRANSFER 'PLUS': Maximizing impact on children through integrated cash-based programming*.

## ÉTUDE DE CAS N° 3 : Programme de responsabilité sociale communautaire « Citizen Voice and Action » de World Vision

*Vers une participation renforcée des enfants et des autres bénéficiaires*

Le programme de responsabilité sociale communautaire « Citizen Voice and Action » de World Vision est essentiel à la mise en œuvre efficace d'une protection sociale adaptée aux enfants, car il favorise l'instauration d'un dialogue constructif au niveau local entre les gouvernements et les communautés dans l'optique de renforcer et d'améliorer la qualité des services sociaux élémentaires contribuant à renforcer le bien-être des enfants<sup>52</sup>. Au Bangladesh, « Citizen Voice and Action » a permis aux enfants et aux familles vulnérables de se renseigner sur leur droit d'accès aux filets de sécurité sociale du gouvernement et de toucher des allocations pour l'éducation primaire et secondaire.

Voir la [description complète de l'étude de cas](#).

## ÉTUDE DE CAS N° 4 : Protection sociale au service de résultats multisectoriels pour les populations réfugiées

En Turquie, l'UNICEF soutient le programme de transferts monétaires assortis de conditions éducatives pour les réfugiés (CCTE, Conditional Cash Transfer in Education), dont 562 016 personnes ont bénéficié en 2019. Le montant de la prestation est supérieur pour les filles. Mis en œuvre en partenariat avec le gouvernement de Turquie, ce programme est identique à celui offert aux enfants turcs issus des ménages pauvres. Il vise à réduire les obstacles financiers, à promouvoir l'éducation des filles et à lutter contre les normes patriarcales dévalorisant les filles et les privant de tout pouvoir. D'importants liens ont été instaurés avec le système de protection de l'enfance, notamment en mobilisant les travailleurs sociaux pour faire reculer la violence domestique, ainsi que le mariage et le travail des enfants. Les leçons apprises dans ce domaine servent, à leur tour, à renforcer le programme de transferts monétaires pour l'éducation offert aux citoyens turcs.

Voir la [description complète de l'étude de cas](#)<sup>53</sup>.

---

<sup>52</sup> World Vision, 2020, *COVID-19 & Urgent Need for Child-Sensitive Social Protection*.

<sup>53</sup> UNICEF, 2020, « *The Conditional Cash Transfer for Education (CCTE) Programme* ».

## ÉTUDE DE CAS N° 5 : Programmes de protection sociale propices à la protection de l'enfance au Népal

*Save the Children*

Dans plusieurs pays, la mise en relation entre programmes d'éducation parentale et protection sociale a largement contribué à l'amélioration des résultats touchant la protection de l'enfance. Le [programme d'éducation parentale](#) mis en place par Save the Children au profit des bénéficiaires de la prestation d'aide à l'enfance du gouvernement népalais a engendré une nette réduction des cas de violence et de négligence à l'égard des enfants<sup>54</sup>.

- Le gouvernement du Népal a créé cette prestation d'aide à l'enfance en 2010. Il s'agit d'un programme de transferts monétaires visant à améliorer les résultats en matière de nutrition des enfants. Préalablement réservée à l'une des régions les plus pauvres du pays, cette aide est désormais versée dans 14 districts. Tous les enfants de moins de 5 ans peuvent en bénéficier. C'est la mère (ou le principal responsable légal) qui reçoit le paiement, pour deux enfants maximum.
- Les données montrent que ce programme a entraîné une forte hausse de l'enregistrement des naissances. D'après les évaluations de Save the Children, cependant, cette prestation pourrait avoir davantage de retombées favorables pour les enfants et servir de tremplin pour mieux les accompagner et s'en occuper au cours des premières années cruciales de leur vie, pour mettre en place les bases qui leur permettront d'atteindre leur plein potentiel. Un programme complet d'éducation parentale a donc été mis en place dans le cadre d'une initiative « cash plus » associée à la prestation d'aide à l'enfance<sup>55</sup>.
- Outre l'amélioration des résultats sur le plan nutritionnel, une évaluation des retombées du programme d'éducation parentale a mis en lumière un meilleur investissement des parents auprès de leurs enfants, une attitude positive envers les enfants et une baisse substantielle des cas de violence et de négligence (36).

Voir la note de recherche : « [Child sensitive social protection in Nepal - Assessment of a Parenting Pilot Intervention Linked to the Child Grant in Nepal](#) ».

Voir le guide destiné à l'équipe d'animation : [A Parenting Programme for the Child Grant: Beyond the Cash: Making Social Protection Deliver More for Children Through Parenting in Nepal – Facilitator Guide](#)

---

<sup>54</sup> Save the Children International, 2019, « [A Research Brief: Child sensitive social protection in Nepal - Assessment of a Parenting Pilot Intervention Linked to the Child Grant in Nepal](#) ».

<sup>55</sup> Voir le guide destiné à l'équipe d'animation du programme d'éducation parentale pour en savoir plus sur son contenu. Source : Save the Children (Népal), 2020, [A Parenting Programme for the Child Grant: Beyond the Cash: Making Social Protection Deliver More for Children Through Parenting in Nepal – Facilitator Guide](#).

## UNICEF

En 2019, le bureau de l'UNICEF au Népal a aidé l'une des provinces les plus peuplées du pays à consolider la conception et le déploiement d'un programme de protection sociale en faveur de l'autonomisation des filles, baptisé « Beti Padhao-Beti Bachao » (ce qui signifie « éduquer sa fille, sauver sa fille »). Son action a notamment consisté à mobiliser des ressources humaines, à fournir un appui à l'observation et un suivi sur le terrain, et à créer un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre du programme<sup>56</sup>. Ce nouveau programme vise à lutter contre le mariage des enfants et à promouvoir l'éducation des filles.

---

<sup>56</sup> Shahiman Rai, « State 2 kicks off 'Beti Bachau-Beti Padhau' campaign », *The Kathmandu Post*, 16 janvier 2019.

## PARRAINAGES

